



SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION
REFERENTIELS DE FORMATION
Référentiel Interne d'Organisation de la Formation et de
l'Evaluation (RIOFE)

Création :
Novembre
2018

Formation de maintien et de perfectionnement des
acquis de tronc commun (FMPTA TC)

Mise à jour :
Novembre
2024

REFERENTIEL INTERNE D'ORGANISATION DE LA FORMATION ET DE L'EVALUATION (RIOFE)

FORMATION DE MAINTIEN ET DE PERFECTIONNEMENT DES ACQUIS DE TRONC COMMUN

(FMPTA TC)

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne d'Organisation de la Formation et de l'Evaluation (RIOFE)	Création : Novembre 2018
	Formation de maintien et de perfectionnement des acquis de tronc commun (FMPA TC)	Mise à jour : Novembre 2024

1. Finalité

Ce référentiel d'organisation a pour finalité la description des modalités d'organisation de la formation de maintien et de perfectionnement des acquis de tronc commun (FMPA) pour l'année 2025 exclusivement.

Il s'inscrit dans le cadre réglementaire de l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

La FMPA des spécialités est décrite dans les REAC et dans les règlements fonctionnels correspondant. Toutefois le risque feux de forêt étant reconnu comme risque courant sur le département celui-ci est donc intégré dans ce RIOFE.

2. Description

Les formations de maintien et de perfectionnement des acquis permettent la préservation et l'amélioration des compétences acquises et conditionnent le maintien des activités et des compétences définies dans les référentiels ou les guides nationaux de référence relatifs aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

Elles sont dispensées sur du temps d'astreinte (SPV), de permanence (SPP) ou en période de formation bloquée.

3. Besoin de formation

Définition : le besoin de formation est l'écart entre les compétences actuelles des sapeurs-pompiers et celles qui sont requises pour réaliser une mission.

L'identification des besoins de formation consiste à mesurer cet écart ; c'est-à-dire à cerner les compétences à acquérir ou à améliorer chez les sapeurs-pompiers.

Ce besoin peut être identifié :

- par le sapeur-pompier à la suite de la mise en application de ses compétences durant ses missions.
- par le service à la suite :
 - d'une analyse du travail ;
 - de la mise en place de nouvelles techniques et/ou matériels modifiant les conditions de travail des sapeurs-pompiers ;
 - d'une obligation réglementaire ;
 - dans le cadre de la préparation d'un grand évènement ;
 - d'un projet de changement d'organisation.

A partir de ces besoins, les FMPA sont organisées en deux parties :

- Une partie départementale avec des thèmes et des durées définis par le service ;
- Une partie centre avec des thèmes au choix définis par le chef de centre ;

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne d'Organisation de la Formation et de l'Evaluation (RIOFE)	Création : Novembre 2018
	Formation de maintien et de perfectionnement des acquis de tronc commun (FMPA TC)	Mise à jour : Novembre 2024

4. FMPA départementale

Les contenus sont rédigés et validés par le bureau formation en lien avec les responsables des FOS ou FTS concernés.

Ceux-ci doivent contenir:

- l'objectif de la demande ;
- les compétences visées ;
- le public concerné ;
- la durée estimée ;
- l'organisation souhaitée.

Ils feront l'objet d'une diffusion via la plateforme de formation à distance du SDIS (ENASIS).

5. FMPA Centre

Les contenus sont rédigés par le chef de centre sur la proposition des formateurs habilités à dispenser les formations correspondantes.

Chaque chef de centre doit organiser cette FMPA à partir :

- d'une demande individuelle ou collective de ses sapeurs-pompiers ;
- du service formation du centre ;
- d'une intervention ayant entraînée une difficulté de mise en œuvre des compétences ou qui nécessite un partage d'expérience ;
- d'un besoin spécifique, une nouveauté technique ou matérielle.

6. Répartition des domaines d'activités

Domaines d'activités	Niveau opérationnel	Référents
Formation continue secourisme	Ensemble des strates opérationnelles d'équipier à chef de site	Spécialité SUAP
Secours d'Urgence à Personnes (SUAP)	Equipier (EQU) Chef d'équipe (CE) Chef d'agrès1 équipe (CA 1E) Chef d'agrès tout engin (CA TE) CDG SPV	Spécialité SUAP
Incendie		Spécialité Incendie
Opérations diverses		Spécialité Incendie
Secours routiers		Spécialité secours routiers
RRF-NexSIS		Spécialité SIC
Techniques opérationnelles	CDG SPP	GFOR
Feux de forêt	FDF 1 / FDF2	Spécialité FDF
	FDF 3 / FDF 4	Spécialité FDF
GOC	Chef de groupe (CDG) Chef de colonne (CDC) Chef de site (CDS)	Spécialité GOC

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne d'Organisation de la Formation et de l'Evaluation (RIOFE)	Création : Novembre 2018
	Formation de maintien et de perfectionnement des acquis de tronc commun (FMPA TC)	Mise à jour : Novembre 2024

7. Volume horaire annuel

A. Sapeurs-pompiers volontaires

FMPA	Domaine	Niveau	Durée	Observations	
Départementale	FMPA SUAP «SDIS42 »	EQU CE CDA 1E CA TE CDG	8 heures, décomposées en deux séquences de 4 heures	Dont 4 heures Actes de Soins d'Urgence (ASU)	
	Formation continue secourisme		6 heures - programme défini par la DGSCGC, décomposées en deux séquences de 3 heures		
	SR ou COD + ARL		2 heures	<i>Pour les centres non SR : 2 heures d'adaptation aux risques locaux</i>	
	INC		8 heures, décomposées en deux séquences de 4 heures	Réalisées sur la zone géographique du CIS ou au plateau technique ou au caisson incendie suivant les besoins	
	ICP		2 heures		
	RRF-NexSIS		6 heures		
	OD et MEA		EQU OD EQU MEA	4 heures	Opération diverses, incluant 2h de MEA pour les centres concernés
	FDF		FDF 1 FDF 2	4 heures à réaliser <i>sur le premier semestre</i>	
			FDF 3	8 heures tous les deux ans	
	GOC		CDG	8 heures tous les deux ans	

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne d'Organisation de la Formation et de l'Evaluation (RIOFE)	Création : Novembre 2018
	Formation de maintien et de perfectionnement des acquis de tronc commun (FMPA TC)	Mise à jour : Novembre 2024

B. Sapeurs-pompiers professionnels

FMPA	Domaine	Niveau	Durée	Observations	
Départementale	SR	EQU CE CDA 1E CA TE	2 heures	Réalisée sur du temps de formation-via GEEF « FMPA sur centre »	
	Formation continue secourisme		6 heures selon programme défini par la DGSCGC	Réalisée sur du temps de formation via GEEF « FMPA sur centre »	
	FMPA SUAP « SDIS 42 »		8 heures	Réalisée sur du temps de formation via GEEF « FMPA sur centre », dont 4h ASU	
	INC		8 heures	Réalisée sur du temps de formation via GEEF « FMPA sur centre »	
	RRF-NexSIS		6 heures		
	FDF	FDF	FDF 1 FDF 2	4 heures	A programmer au cours <i>du premier semestre</i>
			FDF3	8 heures tous les deux ans	
			FDF4	16 heures tous les deux ans	
	GOC	GOC	CDG	8 heures tous les deux ans	
			CDC CDS SSSM	12 heures	3 demi-journées
Centres de secours	Tout domaine	EQU CE CDA 1E CA TE CDG	1 heure par jour de garde active	FMPA réalisées lors des manœuvres de la garde : <ul style="list-style-type: none"> • 4 heures emploi « opérations diverses » (tous centres) • 2 heures emploi « nacellier » (centres dotés de MEA) 	

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne d'Organisation de la Formation et de l'Evaluation (RIOFE)	Création : Novembre 2018
	Formation de maintien et de perfectionnement des acquis de tronc commun (FMPA TC)	Mise à jour : Novembre 2024

8. Maintien dans l'activité ou dans l'emploi

Le maintien dans l'activité ou dans l'emploi est conditionné d'une part :

- par la réalisation complète de la FMPA départementale ;
- par la participation à la FMPA centre suivant les besoins du sapeur-pompier et en accord avec le chef de centre.

La FMPA réalisée permet de maintenir autant l'emploi professionnel que l'activité volontaire.

9. Organisation et suivi

Les FMPA sont organisées et planifiées par le chef de centre en lien avec le chef de compagnie. Elles doivent faire l'objet d'une traçabilité individuelle dans le logiciel de formation GEEF.

10. Formateurs

Le nombre et le niveau de compétences des formateurs sont définis dans les programmes annuels de chaque activité.

11. Moyens logistiques

Les moyens logistiques sont définis en fonction des thèmes des FMPA.

12. Lieux de formation

- centre de secours ;
- plateau technique,
- caisson incendie si besoin ;
- sur site réel en fonction des mises en situation professionnelle (MSP).

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne d'Organisation de la Formation et de l'Evaluation (RIOFE)	Création : Novembre 2018
	Formation de maintien et de perfectionnement des acquis de tronc commun (FMPA TC)	Mise à jour : Novembre 2024

13. Déroulement pédagogique

Les FMPA peuvent se dérouler via :

- des MSP ;
- des ateliers pédagogiques personnalisés ;
- des retours d'interventions ou d'expériences.

Les mises en situations professionnelles permettent d'évaluer les compétences détenues par le sapeur-pompier en les contextualisant à une situation opérationnelle au plus proche de la réalité.

Les ateliers pédagogiques personnalisés permettent de délivrer une séquence pédagogique adaptée au besoin du sapeur-pompier.

Les retours d'expériences permettent d'analyser post-opération une intervention soit par l'équipage seul soit en collectif dans le but d'échanger et d'améliorer les pratiques professionnelles.

Le Directeur départemental
des services d'incendie et de secours
de la Loire

Contrôleur Général  Éric MEUNIER